

Sauvons des vies : le défibrillateur

Qu'est-ce que c'est ?

Le Conseil Français de Réanimation Cardio-pulmonaire (CFRC) collabore au programme national d'accès par le public à la défibrillation (Public Access Défibrillation (PAD) Program), mis en place par le ministère de la santé par le **décret n° 2007-705 du 4 mai 2007** : « **Toute personne, même non médecin, est habilitée à utiliser un défibrillateur automatisé externe répondant aux caractéristiques définies à l'article R.6311-14** ». Ainsi, la législation française autorise-t-elle désormais toute personne, même non médecin, à utiliser un défibrillateur automatisé externe (DAE) pour une victime d'un arrêt cardiaque, lui permettant de **sauver une vie** même avant l'arrivée des secours.

Un défibrillateur est à votre disposition à l'entrée de la mairie.

La problématique

Les arythmies (rythmes cardiaques anormaux), tel que la fibrillation ventriculaire (FV), sont responsables de la plupart des arrêts cardiaques inopinés encore appelés « morts subites ». La mort subite, souvent conséquence d'un infarctus, concernerait en France 30 000 à 60 000 personnes par an et la seule solution face à un arrêt cardiaque est de faire repartir le cœur par un choc électrique ou défibrillation.

L'application rapide d'un « **courant électrique** » (défibrillation) est l'intervention la plus susceptible d'améliorer le taux de survie dans ces cas. Le délai entre le début de l'arrêt cardiaque et l'utilisation du DAE étant un **facteur clé de succès** pour tenter de faire repartir le cœur normalement.



Bien que le massage cardiaque aide à maintenir une certaine circulation chez une victime d'arrêt cardiaque pendant un court laps de temps, il est peu probable qu'il puisse convertir la FV en rythme cardiaque normal. Pour restaurer ce rythme normal, il faut réaliser rapidement une défibrillation dans les minutes qui suivent l'arrêt cardiaque. Si on utilise **immédiatement** un DAE chez une victime d'arrêt cardiaque par fibrillation ventriculaire, **les chances de survie sont les plus élevées**. En effet, les taux de survie, dans les études sur l'arrêt cardiaque qui utilisent la défibrillation au cours des toutes premières minutes suivant l'arrêt sont de 85 % voire plus (contre 3 à 5 % si l'on ne fait rien). **Pour chaque minute** qui s'écoule après un arrêt cardiaque, les **probabilités de survie chutent** de 7 % à 10 %. Des études démontrent que peu de patients survivent si le délai écoulé entre la perte de conscience est **supérieur à 12 minutes**. Si le massage cardiaque est entrepris entre le moment de la perte de conscience et l'arrivée du défibrillateur, il est possible de survivre après un intervalle plus long.